

Aux membres du collectif « Non au SNU! »

Chers camarades,

Au nom de la FNEC FP-FO, je tiens à vous remercier pour votre invitation en date du 15 février, à laquelle je peux d'ores et déjà vous annoncer que nous répondrons favorablement.

Lors de son congrès de juin 2023, notre Fédération a réaffirmé sa revendication d'abrogation du SNU, rappelant que « obligatoire ou pas, c'est une logique que nous combattons : la remise en cause du cadre institutionnel de la laïcité et la neutralité du service public de l'instruction ; la dénaturation des missions historiques de l'Education populaire ; la déqualification de la jeunesse ; la remise en cause de l'accès à l'instruction et à la culture ; la destruction des garanties collectives des salariés du public comme du privé. ».

De peur d'une irruption de la jeunesse en pleine mobilisation sur les retraites, et face aux rassemblements, casserolades et blocages menés par les organisations syndicales et de jeunesse contre la tournée de promotion du SNU dans tout le pays en 2023, le président de la République avait été contraint de reculer sur sa généralisation, mais il n'a pas renoncé pour autant à son extension, à travers la mise en place des séjours de cohésion sur le temps scolaire, et dans le cadre de projets d'établissement (« avec incitation financière »), et des référents SNU signataires d'un « pacte », avec pour conséquence une baisse du nombre d'heures consacrées aux apprentissages et la remise en cause des programmes, une remise en cause des statuts des personnels dont la mission n'est pas d'embrigader la jeunesse. Notre Congrès a réitéré son opposition au SNU « qu'il soit sur le temps scolaire ou hors temps scolaire. ».

Pour la FNEC-FP-FO, la place des enfants est à l'Ecole, avec des enseignants fonctionnaires d'Etat. Nous refusons que le SNU soit pris en compte comme critère de sélection dans Parcoursup, et d'une manière générale, face à tous les dispositifs mis en place par le gouvernement pour militariser la jeunesse et la recruter dans les établissements scolaires (SNU, classe Défense, Proxyraid...), nous affirmons : « l'armée hors des écoles et des lycées, non à l'embrigadement de la jeunesse : retrait de ces dispositifs ! ».

Ces revendications sont d'autant plus d'actualité, à l'heure où le président Macron a de nouveau déclaré sa volonté de généraliser le SNU lors de sa conférence de presse du 16 janvier, dans le cadre du « réarmement civique » devant contribuer au « réarmement de la Nation face aux dérèglements du monde » annoncé lors de ses vœux aux Français le 31 décembre 2023. Ce projet de généralisation du SNU a aussitôt été confirmé par le Premier ministre Attal qui en a fixé l'échéance à la rentrée 2026, lors de sa déclaration de politique générale, le 30 janvier, face à l'Assemblée nationale.

... / ...

Un premier pas a d'ores et déjà été accompli dans ce sens avec l'instauration à la fin de l'année de seconde de quinze jours de stage d'observation en entreprise pouvant être remplacé par un séjour de cohésion ou une mission d'intérêt général dans le cadre du SNU.

Selon une estimation de l'inspection générale, la généralisation du SNU nécessiterait de dépenser 2,5 à 3 milliards d'euros, soit l'équivalent de 50 000 postes d'enseignants, alors que la rentrée 2023 s'est déroulée dans des conditions chaotiques du fait du manque criant de personnels de toutes catégories, et que des centaines de suppressions de postes sont de nouveau prévues pour la rentrée 2024, menaçant de dégrader encore plus les conditions de travail des personnels et les conditions d'accès à l'instruction des élèves. Cette généralisation contribuerait donc à la destruction des moyens d'enseignement, dans le cadre du plan de restructuration – liquidation de l'Ecole publique actuellement mené à travers les réformes ministérielles telles que l'acte 2 de l'école inclusive et le « choc des savoirs », et contre lesquelles les personnels se sont mobilisés les 25 janvier, 1^{er} février, et continuent aujourd'hui à se mobiliser au sein de leurs établissements, dans leurs départements et académies.

L'exigence d'abrogation du SNU est d'autant plus d'actualité dans un contexte international de marche à la guerre auquel Macron et son gouvernement contribuent largement avec la loi de programmation militaire 2024 – 2030 consacrant 413 milliards d'euros aux dépenses d'armement, au détriment des dépenses publiques vitales à la population comme la Santé et l'Ecole, mais aussi en fournissant des armes à l'armée israélienne qui massacre les Palestiniens de Gaza depuis plus de quatre mois, ou encore en décidant, avec 27 autres pays de l'Union Européenne, le 1^{er} février, de débloquer 50 milliards d'euros supplémentaires pour poursuivre la guerre en Ukraine, décision se traduisant immédiatement par l'annonce de 3 milliards d'euros d'aide financière et militaire française à l'Ukraine le 17 février.

Dans un tel contexte, la généralisation du SNU reviendrait à transformer l'Ecole en centre de recrutement au service de l'armée et constituerait à ce titre une grave menace pour l'ensemble de la jeunesse. Pour la FNEC FP-FO, au contraire, comme nous le déclarions dans le communiqué commun avec la FSU, le SGEN-CFDT, l'UNSA Education, la FERC CGT, le SNALC, SUD Education, La Voix Lycéenne, la FIDL, le MNL et la FCPE, « nos élèves ont besoin d'école, pas de SNU! ».

La mobilisation contre le SNU s'inscrit pleinement dans la tradition pacifiste du mouvement syndical qui conduit notre Fédération à exiger le cessez-le-feu et l'arrêt des massacres en Palestine comme en Ukraine.

Pour toutes ces raisons, la FNEC-FP-FO reste disponible pour une rencontre, et à l'écoute pour toute action commune allant dans le sens de nos revendications partagées.

Fraternellement,

Clément Poullet, Secrétaire Général

